

LES CHARTES RÉGIONALES « ZÉRO PHYTO », QU'ES AQUÒ ?

Les chartes régionales "Objectif Zéro Phyto" et « Engagé Zéro Phyto » étaient proposées aux gestionnaires de Jardins, Espaces Verts et Infrastructures publics ou privés de la région qui s'engageaient à réduire leur utilisation de produits phytosanitaires. Elles étaient portées par FREDON Occitanie (structure animatrice), la DRAAF et la DREAL Occitanie, les Agences de l'eau Rhône Méditerranée Corse et Adour-Garonne, l'Agence Régionale de Santé et la Région Occitanie, avec le soutien de l'Office français de la biodiversité. Ces chartes s'inscrivaient dans les objectifs du Plan Ecophyto et répondaient à 3 objectifs :

- ACCOMPAGNER les partenaires dans le changement de leurs pratiques
- PROPOSER un outil pour atteindre les objectifs du plan ECOPHYTO
- HARMONISER et VALORISER les actions menées par les signataires

Elles s'adressaient à l'ensemble des gestionnaires non agricoles de la Région : Communes, EPCI, Conseils Départementaux... mais aussi campings et structures de loisirs et de tourisme, et proposaient un cadre technique et méthodologique pour une gestion durable des espaces.

En 2023, ces deux Chartes ont fait peau neuve pour laisser place à la toute nouvelle charte régionale Engagé pour le végétal !

Avec le soutien de ces partenaires, ce nouveau dispositif se place dans leur lignée directe et accompagnera les gestionnaires pour la mise en œuvre de solutions écologiques, efficaces, pérennes en fonction des usages et des moyens mobilisables.

Elle s'articulera autour de 12 engagements clés pour une gestion respectueuse de la santé, de l'environnement et des territoires !

